

COMMUNIQUE de PRESSE

Abattage rituel dans le cadre de la célébration de l'Aïd-el-Kébir (ou Aïd-al-Adha)

La fête religieuse de l'Aïd al Adha devrait se dérouler cette année **autour du 10 août 2019**.

La préfecture du Morbihan rappelle à cette occasion les règles en vigueur pour la pratique de l'abattage rituel des animaux de boucherie.

Pour le département du Morbihan, l'abattoir habilité pour pratiquer l'abattage rituel, en présence constante des agents de la direction départementale de la protection des populations, assurant une inspection sanitaire de chaque animal avant et après son abattage, est le suivant :

**Abattoir SELECTION VIANDE DISTRIBUTION,
21 rue du Prat, Vannes – 02 97 54 10 71**

La liste des abattoirs de Bretagne habilités figure en bas de ce communiqué de presse.

L'abattage des animaux hors d'un abattoir agréé est interdit. Les personnes qui mettraient des locaux, terrains, matériels ou équipement à disposition pour un abattage clandestin et les particuliers qui pratiqueraient cet abattage encourent des peines importantes (750 € d'amende pour les premiers, 6 mois d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende pour les seconds).

L'abattage des animaux ne peut être pratiqué que dans un abattoir agréé par l'État pour l'abattage et la mise sur le marché des viandes d'animaux de boucherie et bénéficiant d'une autorisation en cours de validité pour déroger à l'obligation d'étourdissement. L'abattage rituel est pratiqué par un **sacrificateur formé et titulaire d'un certificat de compétence** relatif à la protection animale délivré par le préfet de son lieu de domicile, et habilité par les organismes religieux agréés reconnus par le ministre de l'intérieur (les mosquées d'Evry, de Paris et de Lyon).

Les services de l'Etat insistent sur **les risques sanitaires que présente la consommation de carcasses non inspectées par les services vétérinaires de la direction départementale de la protection des populations**. De plus, certaines parties de l'animal présentent un risque pour la santé humaine et ne doivent pas être consommées (cervelle et moelle épinière des animaux de plus de 12 mois, partie de l'intestin des bovins...). Elles sont systématiquement retirées à l'abattoir.

Afin que l'abattoir Sélection Viande Distribution puisse répondre de manière satisfaisante à la demande, les acheteurs **sont invités à se manifester dès à présent** auprès de l'abattoir pour passer commande.

Abattoirs agréés de la région Bretagne pratiquant des abattages rituels pour l'Aïd El Adha 2019

- FINISTERE : abattoir Intercommunal LE FAOU
- ILLE ET VILAINE : abattoir GALLAIS VIANDE à MONTAUBAN DE BRETAGNE (sauf le dimanche) et abattoir SVA à VITRE
- MORBIHAN : abattoir SELECTION VIANDE DISTRIBUTION à VANNES

